Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 035-213503261-20260504-202605059-DE

Département d'Ille & Vilaine
Canton de Val-Couesnon

Commune
SENS DE BRETAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 04 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six, le lundi quatre mai à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SENS DE BRETAGNE dûment convoqués se sont réunis à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Madame la Maire, Madame Véronique SENTUC.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 avril 2026
Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents :22
Nombre de votants : 22
Etaient présents : Mme SENTUC Véronique, M. RUBAT Jean-François, Mme VOISIN Mélanie, M. DANIEL Erwan, Mme GASNIER Valérie, M. MALIDOR Olivier, Mme FUNCK Anicée, M. DUROCHER Damien, Mme PALLIER Charlotte, M GRIGNON Noël, M BELLAMY Bruno, Mme MAUCHIEN Magalie, M. GUINNEBAULT Alain, M DUVAL Franck, Mme VIEL Estelle, M THEISEN Yves, M LUNEL Roger, M ROLLET Patricia, M. DAMIDE Gaëlle, M CASIMIR Cédric, Mme POILLONG Delphine, Mme LAMARRE Caroline.
Etaient absents excusés : M. THUAU Elvis.
Secrétaire de séance : Mme Mélanie VOSIN

202605_059_CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ACCA (ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGRÉÉE).

Monsieur Erwan DANIEL, adjoint à la vie associative expose :

L'Association Communale de Chasse Agréée assure une prestation de chasse sur les ragondins au sein de la Commune.
Cette prestation fait l'objet d'une convention annuelle, (annexée à la présente délibération) et donne lieu au versement d'une contribution forfaitaire à l'ACCA, d'un montant de 500.00 €, sur présentation de facture.
Cette convention sera renouvelable, annuellement, par tacite reconduction, dans la limite de 3 ans.
Monsieur DANIEL propose de reconduire ce partenariat pour 2026.
PJ : Annexe 11_Convention de partenariat 2026 – Sens-de-Bretagne-Association ACCA.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, par :

3 voix CONTRE (Mme ROLLET DUBOIS, Mme DAMIDE et M. CASIMIR)
0 ABSTENTION
19 voix POUR

- **APPROUVER** la convention annuelle 2026 avec une participation financière de 500.00 €.
- **AUTORISER** Madame la Maire, ou son représentant, à signer cette convention et tout document relatif à ce dossier.

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 035-213503261-20260504-202605059-DE

Pour extrait conforme,

Madame la Maire
Véronique SENTUC

MAIRIE de SENS de BRETAGNE
35 (Ille-et-Vilaine)